



Manifeste pour les statistiques en bibliothèque

Contexte

Claudia Lux, durant sa présidence de l'IFLA, a pris l'initiative de ce document lors de la conférence de la section à Montréal (août 2008). L'idée est d'avoir un document validé sur l'importance des statistiques en bibliothèque comme démonstration de l'utilité des bibliothèques pour leurs usagers et la société. Les données statistiques sont indispensables à la gestion interne des bibliothèques, mais leur utilité va au delà. Lorsqu'elles sont présentées aux décideurs, aux tutelles ou au grand public, elles influent sur la planification stratégique et contribuent au développement et au maintien de la confiance dans les bibliothèques.

Manifeste pour les statistiques en bibliothèque

« Les bibliothèques et les institutions documentaires servent la société en préservant sa mémoire, en favorisant le développement, en permettant l'éducation et la recherche et en oeuvrant à la compréhension entre les peuples et le bien être des communautés humaines »
(Alex Byrne, 2005)

Statistiques de bibliothèques : des données qui peuvent faire la différence

Les données quantitatives et qualitatives relatives aux services des bibliothèques, à l'utilisation et aux usagers des bibliothèques sont essentielles à la mise en évidence et à la reconnaissance des services remarquables rendus par les bibliothèques.

Étant donné que la valeur informative de ces statistiques dépend de leur exhaustivité et de la rapidité de leur mise à disposition, la participation de toutes les bibliothèques du pays est indispensable.

Les statistiques de bibliothèques sont importantes pour la gestion interne des bibliothèques, mais elles le sont plus encore pour promouvoir les services des bibliothèques auprès des décideurs de différents types : tutelles et bailleurs de fonds, directeurs et personnels des bibliothèques, usagers actuels et potentiels, médias et grand public. Lorsque les statistiques sont destinées aux tutelles, aux gestionnaires et aux financeurs, elles sont essentielles pour les décider des niveaux de service rendu et définir des plans stratégiques d'avenir.

Les statistiques de bibliothèque peuvent révéler une richesse de matériaux, d'histoires à succès cachées, dans lesquelles les bibliothèques ont permis et maintenu l'accès à une information pertinente pour de larges secteurs de la population.

Ce que montrent les statistiques de bibliothèque

En mesurant les moyens employés par les bibliothèques (les ressources, y compris immobilières et d'équipement, les personnels et les collections), les statistiques de bibliothèque révèlent

l'engagement des hommes politiques et des autorités pour les services documentaires.

En dénombrant les services rendus, l'usage des collections et services traditionnels et numériques, les bibliothèques démontrent leur utilité pour la population qu'elles desservent. La comparaison entre les ressources employées et les services rendus renseigne sur l'efficacité de l'organisation des services de bibliothèque.

Les données sur l'utilisation et l'acceptation des services de bibliothèques peuvent également donner des indications sur l'impact des bibliothèques au sein de la population. Cet impact (sur le taux d'alphabétisation, les compétences en matière de recherche d'information, la réussite scolaire ou l'insertion sociale) sera plus visible là où des données qualitatives issues d'enquêtes auprès des usagers complètent les résultats statistiques.

Les bibliothèques ont de nouveaux rôles dans un monde de l'information changeant ; elles ont besoin de nouvelles statistiques pour gérer et développer ces nouvelles tâches.

La qualité des statistiques de bibliothèque

Des données correctes, fiables et comparables sont essentielles pour la valeur et l'utilité des statistiques de bibliothèque. La qualité des données statistiques nationales – et partant internationales – repose sur la fourniture régulière par chaque bibliothèque de statistiques précises et sur des vérifications minutieuses pour déceler erreurs et malentendus. Pour rendre comparables les résultats entre plusieurs régions ou pays, méthodes et définitions employées doivent être identiques.

Les bibliothèques ne dépendent pas toutes des mêmes autorités. La plupart d'entre elles servent des institutions particulières (universités, entreprises) ou des collectivités. D'autres institutions peuvent être responsables de la mission, de la gestion ou de la tutelle légale des bibliothèques de leur domaine. En fin de compte, différents organismes et institutions, aux objectifs différents, peuvent s'estimer responsables du recueil de données sur les bibliothèques placées sous leur autorité.

Le recueil des données statistiques débutera invariablement au sein de chaque bibliothèque individuelle mais l'objectif devrait être une compilation régionale puis nationale de ces données. À cette fin, les bibliothèques devraient collaborer pour former des réseaux régionaux / nationaux pour les statistiques de bibliothèque, pour permettre le fonctionnement effectif d'un système statistique national des bibliothèques.

Le questionnaire sur le modèle

Étant donnée la variété de responsabilités pour les statistiques en bibliothèques, il est d'autant plus crucial qu'un formulaire commun soit utilisé, qui recoure à des données et méthodes standardisées.

C'est pourquoi un modèle de formulaire pour les bibliothèques publiques et universitaires a été développé dans le cadre d'un projet commun à l'IFLA, à l'UNESCO et à l'ISO (Organisation internationale de standardisation). On a développé, en s'inspirant du formulaire ISO standard sur les statistiques de bibliothèque, un questionnaire comportant 23 entrées qui couvre les services documentaires traditionnels et numériques tout à la fois. Des tests menés en Amérique Latine et dans les Caraïbes ont démontré la faisabilité de l'utilisation du questionnaire pour le recueil de données statistiques sur des bases comparables.

Le modèle de données statistiques de bibliothèque révèle les ressources consommées et les services rendus en retour et montre le rôle de la bibliothèque comme point d'accès à l'information, comme point de rencontre et de communication, comme un lieu de formation et de recherche. Des

éclairages supplémentaires sont possibles si on place les résultats du questionnaire au regard des données socio-démographiques collectées par l'UNESCO et d'autres organismes internationaux, par exemple la situation de l'alphabétisation, de l'éducation et de l'accès à internet dans un pays.

Financements, législation et réseaux

Les gouvernements et autres organisations de tutelle compétentes sont encouragés à mettre en place et financer de manière adéquate des organisations centrales pour la compilation des statistiques nationales de bibliothèque sur la base du modèle de formulaire et sont appelés à soutenir les organismes locaux et régionaux dans leur effort de collecte des données.

La communauté internationale devrait apporter son soutien à la collecte et à la comparaison de données statistiques uniformes et fiables des ressources et services des bibliothèques et services documentaires, promouvant et soutenant ainsi le rôle des bibliothèques en faveur de l'alphabétisation, de l'éducation et de la culture.

L'IFLA et l'UNESCO sont disposées à favoriser le développement de systèmes nationaux de statistiques de bibliothèque pour s'assurer que les bibliothèques sont gérées avec efficacité et que leur contribution à la société de la connaissance est reconnue.

Pour obtenir des données fiables, des modules de formation aux statistiques de bibliothèque devraient être mis en place en coopération internationale. L'objectif final est d'une part de faire en sorte que les bibliothèques utilisent les statistiques pour une gestion efficace ; de compiler et coordonner les données sur les bibliothèques aux niveaux national et international d'autre part pour rendre visible la contribution des bibliothèques à la formation, à l'alphabétisation et au développement social, culturel et économique.

Mise en œuvre du manifeste

Les décideurs à tous niveaux et la communauté internationale des bibliothèques sont appelés à diffuser ce manifeste et à en appliquer les principes et recommandations.

Validé par le Conseil d'Administration de l'IFLA le 9 Avril 2010